

BOURSE AUX VETEMENTS SOLIDAIRE

Organisée par un collectif d'associations
avec la ville de Cachan



Coordination : *Cachan Bénévolat*

cachanbenevolat@gmail.com et site : <https://boursvet-cachan94.jimdofree.com>

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS MARS 2022

Article 1 : une liste par déposant de 3 €.

Article 2 : suite aux consignes de sécurité, nous devons limiter le nombre de vêtements enregistrés. Un maximum de 10 articles par déposant est autorisé sauf pour les vêtements enfants jusqu'à douze ans pour lesquels nous autorisons 20 articles. Ne seront acceptés **que des vêtements de saison, en bon état, propres et repassés.**

Article 3 : 12% seront déduits du montant total des ventes au profit des associations participantes.

Article 4 : la restitution des vêtements déposés et le remboursement des ventes ont lieu le mardi de 15H à 18H précises. Au-delà de cet horaire, les sommes dues tout comme les vêtements non repris seront donnés aux associations participantes. Il vous appartient de vérifier la somme versée et vos articles avant de sortir de la salle. Aucune réclamation ne sera acceptée ultérieurement. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol d'articles déposés.

Article 5 : tous les horaires annoncés peuvent être modifiés à tout moment pour des raisons de sécurité ou des contraintes extérieures.

Article 6 : tout déposant déclare avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte dans son intégralité, sans aucune réserve.

